



setec
hydratec

CDG Express - Projet de liaison ferroviaire entre la gare Paris-Est et l'aéroport Charles-de-Gaulle - Lot C

Maîtrise d'œuvre des travaux de dépollution -
Diagnostics et plan de gestion

Mars 2018 – En cours



France
Île-de-France

Client

SNCF RESEAU

Société mandataire
setec ferroviaire

Partenaires

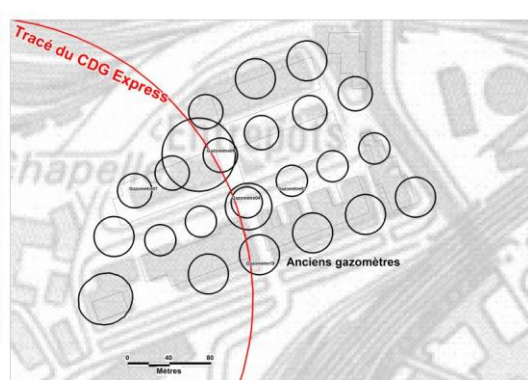
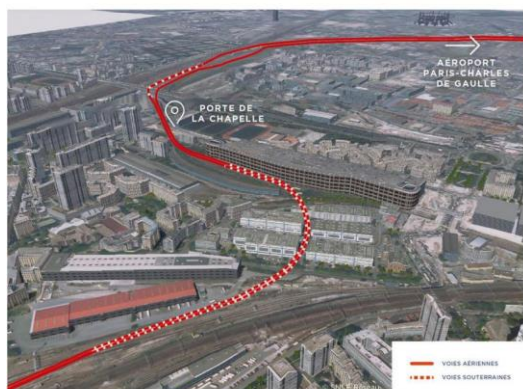
Setec hydratec
Setec TPI
Setec Terrasol

Type de mission

MOE Travaux, Conseil
expertise audit, MOE
Etudes

Métiers

Sites et sols pollués /
Dépollution sols et nappes



Le Projet

Le projet CDG Express, prévoit dans la partie est, de traverser en tranchée couverte, le site CAP18 (lotissement de bureaux réalisé sur un parc de gazomètres de l'ancienne usine à gaz de la Villette). De part et d'autre de cette zone, le projet se rattache au faisceau actuel de voies ferrées.

La mission s'inscrit dans un contexte spécifique avec un projet susceptible d'évoluer dans sa conception (travaux en taupe ou tranchée ouverte sur un linéaire de 300 m) et un historique complexe du site avec des gazomètres étetés puis comblés par des remblais divers encore présents sous le site de CAP 18 aménagé en bureaux.

Les missions ont été les suivantes :

- Dresser un état des lieux qui vise à une délimitation spatiale des sources de pollution diffuses ou concentrées à partir des diagnostics existants,
- Définir les phases sensibles de réalisation dont les travaux en taupe sous couverture de dallage et fixer les préconisations sanitaires en phases travaux et aménagée.
- Fixer les objectifs de dépollution en regard des mesures de gestions éventuelles déjà existantes sur les différents milieux (nappe, sol, gaz du sol), de résultats de calculs d'exposition aux risques sanitaires (EQRS et ARR) et des seuils de coupure envisageables pour la réutilisation des terres sur site,
- Fixer les contraintes sanitaires en phase travaux, compte-tenu de la sensibilité du site et du mode d'excavation prévu,
- Définir différents scénarios ou options de traitement de la contamination et fixer une enveloppe indicative du coût des travaux.

Nos Missions

Selon la Norme NFX 31-620 - sites et sols pollués :

- Visite du site (A100)
- Expertise préalable des études existantes (XPER)
- EQRS et ARR pour la vérification des conditions sanitaires en phase d'exploitation et d'entretien du tunnel
- Plan de Gestion pour les futurs travaux (PG)
- Définition d'un programme et rédaction du CCTP pour réaliser une campagne de sondages complémentaires (DIAG)
- Elaboration du CCTP travaux de terrassements

L'Usine à Gaz de la Villette

Avant l'usage généralisé de l'électricité, le gaz constitue pendant plus d'un siècle la première source d'énergie pour l'éclairage et le chauffage.

Les usines à gaz construites entre 1819 et 1836 représentaient, tant en taille qu'en volume, l'emprise industrielle parisienne la plus importante. Celle de la Villette s'éteint définitivement en 1956.

Ces usines ont pollué les sols, les principaux polluants typique de ce type d'installation sont : les cyanures, les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), les BTEX et les métaux lourds (Cuivre, Mercure, Plomb).